

# CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE RIMOUSKI

## École de Printemps

DATE LIMITE 1er AVRIL 2024

25 Avril au 30 mai 2024

Complexe sportif Desjardins de Rimouski

150, 2<sup>e</sup> rue Est, Rimouski (Québec)  
418-724-3233

[cpaderimouski@gmail.com](mailto:cpaderimouski@gmail.com)

## PROGRAMME DE L'ÉCOLE DE PRINTEMPS

- ☀ Notre programme est conçu pour les patineurs de tous les niveaux et de toutes les disciplines du patinage artistique, de débutant à Senior compétitif, en simple, couple (minimum de participant requis) et/ou danse.
- ☀ Votre horaire sera établi en fonction du test de style libre réussi en date du 1er avril 2024. Si le participant est de niveau STAR 2 et plus, vous recevrez via courriel, une fois votre inscription confirmée, un sondage vous permettant de choisir vos séances.
- ☀ Nous faisons du team coaching.

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

**Tout solde dû au CPA ou à un entraîneur devra être acquitté avant d'être inscrit à l'École de Printemps.**

L'horaire et le contenu des programmes de l'École de Printemps doivent être respectés par tous les patineurs et entraîneurs. Les présences seront prises. Le CPAR se réserve le droit et le privilège d'ajuster la programmation et les groupes de patineurs au besoin.

☀ **Tests :** Une session de tests aura lieu du la dernière fin de semaine du camp de printemps, soit le 31 mai et/ou 1<sup>er</sup> juin 2023, au **Complexe sportif Desjardins de Rimouski**. Les inscriptions aux tests ne peuvent être faites que par les entraîneurs et avec la permission du club du patineur. Les frais des tests ne sont pas inclus dans le coût d'inscription au camp; chaque patineur sera facturé et devra acquitter sa facture **avant** de prendre part à la session des tests.

**Les paiements se font par virement Interac au [cpaderimouski@gmail.com](mailto:cpaderimouski@gmail.com) ou par chèque libellé et posté à :**  
**Club de Patinage Artistique de Rimouski**  
**C.P. 343, Rimouski (Québec), G5L 7C3**

**Des frais de 25.00\$ seront chargés pour un chèque sans provision.**

☀ **Politique de remboursement :** Aucun remboursement.

Le CPA Rimouski n'est pas responsable des défauts mécaniques, des accidents ou des pertes d'objets. Le participant renonce à toute réclamation contre le CPA Rimouski, Patinage Canada et/ou leurs officiels. Le CPA Rimouski n'est pas responsable des changements à l'horaire causés par les demandes de la Ville de Rimouski.